



Chèque cadeau et dépôt de bilan.

Par **Jingoro**, le **30/05/2016 à 11:43**

Bonjour,
On m'a offert une prestation de massage valable 6 mois.
Celle ci est encore valable mais la société a visiblement mis la clef sous la porte il y a deux mois...
Y aurait'il une quelconque possibilité de recours ?
Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **30/05/2016 à 11:47**

Bjr,
Oui, vous produisez votre créance auprès du mandataire social en cas de procédure collective, ou du liquidateur s'il existe.
En admettant que ce soit ce prestataire qui vous ait offert ce cadeau.
Avec la grande joie de payer des frais pour rien, selon le principe qu'il est impossible de tondre un œuf.

Par **Jingoro**, le **30/05/2016 à 12:56**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide.
Du coup je ne pense pas que cela en vaille la peine si les frais que cela engendre sont importants...
Moralité : utiliser les chèques cadeaux au plus vite.
Merci encore !

Par **morobar**, le **30/05/2016 à 16:03**

Moralité: qui vous a offert le chèque cadeau en question ?
C'est peut-être lui qui peut rectifier

le coup, d'autant que la facture est à son nom et pas au vôtre.

Par **Jingoro**, le **30/05/2016** à **16:10**

Il s'agit de ma sœur, je lui en ai déjà parlé mais je n'ai pas vraiment envie de la mêler à des problématiques judiciaires...rnJe vais voir avec elle si elle a encore la facture.rnMerci pour les conseils.